

ENSEMBLE

Ville de Marseille



ÉCOLES - RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ - OÙ EN EST-ON ?



22 mai 2024

Le 16 mai 2024, s'est tenue la dernière réunion au sujet de la reconnaissance de la pénibilité et de la réduction du temps de travail pour les agents des écoles.

TEMPS ANNUEL DE TRAVAIL



Après de nombreuses négociations, l'Administration propose enfin une diminution du temps de travail à 1565h ce qui correspond à **7 mercredis non travaillés**.

Pour rappel, avant de passer à 1607 h, les agents des écoles travaillaient annuellement 1565h.

à titre d'information, la Police Municipale était le seul service à avoir conservé cette reconnaissance de la pénibilité avec une réduction du temps de travail.

Ce serait donc une VICTOIRE pour l'ensemble des agents des écoles d'avoir pu faire reconnaître que leurs métiers sont pénibles et méritent à ce titre une réduction du temps annuel de travail.

Attention, pour que la mise en œuvre cette décision soit effective, elle devra être validée par le Préfet!

CONDITIONS DE TRAVAIL ET TEMPS QUOTIDIEN DE TRAVAIL

Les autres négociations ont porté sur :

- L'amélioration des conditions de travail (EPI, matériel, formation, management etc)
- **La possibilité d'inclure le temps d'habillage et de déshabillage dans le temps de travail.** Ce dernier point est difficile à négocier, car l'administration ne veut pas que cela soit écrit "noir sur blanc" officiellement...
- La proposition d'un cycle quotidien à 9h20, avec 10 minutes le matin et 10 min le soir pour "préparation à la prise de poste". Ce temps pouvant servir à chaque agent pour pratiquer un échauffement musculaire afin de diminuer les TMS, pour se préparer, pour prendre les informations nécessaires auprès de l'équipe etc.. mais en aucun cas pour faire le ménage.

Nous avons d'ailleurs demandé à l'administration à plusieurs reprises d'effectuer des sondages pour connaître vos avis officiellement sur cette proposition, mais elle refuse de s'y soumettre...

Cette mesure permettrait de ne pas travailler 8 mercredi de plus par an

- La proposition par la Direction pour ne pas travailler 1.5 mercredi de plus, à condition de travailler 30 min en plus par jour pendant les maintenances (cela pourrait être 15 min le matin et 15 min le soir ou autre chose à définir)

Ainsi, au total, ce serait 16,5 mercredis chomés par an (7 mercredis de la pénibilité + 8 mercredis si les agents travaillent 20 min en plus/jour, + 1,5 si on ajoute les 30 min de travail les jours de maintenance).

Cette dernière mesure n'étant pas accueillie favorablement par une majorité des agents, nous avons aussi demandé un sondage... qui nous est pour l'instant refusé par l'administration !



Nous avons demandé à plusieurs reprises à ce que ces propositions soient dissociées pour la présentation et vote au CST de juin 2024 en vue d'une application en septembre 2024.

**BIEN ÉVIDEMMENT L'ADMINISTRATION N'A PAS VOULU, NOUS RÉPONDANT
"C'EST UN PACK"!**

C'est un moyen inadmissible de forcer les organisations syndicales à accepter ce qui ne leur convient pas en échange de la diminution du temps de travail pour la reconnaissance de la pénibilité !

En résumé,

- si un syndicat vote CONTRE, cela voudrait dire qu'il est aussi contre la reconnaissance de la pénibilité et la réduction du temps de travail à 1567h.
- si un syndicat vote POUR, cela veut dire qu'il est d'accord avec tout.
- si un syndicat s'abstient, cela veut dire qu'il peut être d'accord partiellement avec les propositions, mais cela n'empêche pas les mauvaises idées de passer .

Nous savons que toutes ces propositions ne sont pas optimales !!! ;
les négociations continuent donc.

**FAITES NOUS CONNAITRE VOTRE SENTIMENT SUR TOUTES CES PROPOSITIONS ,
par mail à : ensemblecgccftc@gmail.com ou sur notre facebook écoles**

Le 21 mai 2024, a eu lieu une nouvelle rencontre avec le directeur de l'Éducation qui s'est engagé à revoir le DRH pour dissocier ces propositions et les présenter séparément au vote du CST .

Il s'est engagé également à rédiger une note d'information avec tous les détails de l'organisation pour les 20 min en + par jour et les 30 min en + pour les maintenances qui sera adressée aux agents très rapidement.

Nous avons insisté sur le sondage sans lequel nous aurions du mal à nous positionner pour un vote utile au CST.

Il s'est engagé également à voir rapidement avec le DRH .

à suivre donc ...

**Nos organisations
ENSEMBLE CFTC CFE CGC
restent mobilisées pour défendre
vos conditions de travail, la
reconnaissance des difficultés de
vos métiers, et votre droit à
l'information !**

